

Agriculture | Lot-et-Garonne : Agrinove, bientôt à maturité !



Dans le Néracais, en Lot-et-Garonne, la technopole Agrinove prend forme jour après jour. La pépinière devrait ouvrir ses portes en juillet prochain et, ainsi, offrir la possibilité à des entreprises de se réunir et de disposer de services d'accompagnement afin de grandir progressivement. Dédiée à l'innovation agricole et spécialisée dans l'amont de l'agriculture, pour un montant de 950 000 €, cette technopole a pu voir le jour grâce au concours du Conseil départemental de Lot-et-Garonne de la Communauté de communes Albret Communauté, réunis au sein du Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais (SMDEN)...

« Les délais sont tenus ! » Hubert Cazalis, directeur de la technopole Agrinove basée à Nérac se dit « satisfait » des travaux en cours pour ériger la future pépinière d'entreprises du Néracais qui sera composée notamment de sept bureaux et de quatre ateliers. Si le chantier suit son cours normalement, la livraison devrait être effective en juillet prochain pour une inauguration officielle après l'été. La technopole Agrinove accueillera ainsi toute activité économique située en amont de l'agriculture, c'est-à-dire nécessaire à la production agricole comme les semences, l'eau, le sol, les intrants, le machinisme et les technologies au sens large, sans oublier les ressources humaines. Un lieu dédié à l'innovation agricole qui permettra « la rencontre entre l'agriculture et innovation, pour concilier développement économique, enjeu environnemental et attentes sociétales, au cœur d'un territoire fort de ses 70 filières agricoles et de son réseau d'acteurs économiques et techniques ».

Pépinière mode d'emploi Pour candidater à la pépinière, l'entreprise doit être âgée de moins de trois ans, être immatriculée, posséder une activité en lien avec l'agriculture et bien « se doter d'une motivation pour participer à un projet de développement économique, territorial... et humain ! » Au niveau des services, la pépinière proposera un immobilier adapté à un très compétitif -bureau : location mensuelle : 70 € HT (14m²) ; parcelle viabilisée à acheter dès 2020 (15€ HT/m²) ; atelier : location mensuelle à partir de 115 € HT -, des équipements partagés, un secrétariat commun, des salles de réunion et espaces de travail et de détente, un accueil des porteurs de projet et un accompagnement pour les créateurs d'entreprise, des informatiques collectives sur des thèmes liés à l'entrepreneuriat, une mise en relation facilitée avec les acteurs et décideurs du domaine d'activité. Aussi, toute entreprise s'installant au sein de cette technopole bénéficiera d'exonérations sociales et fiscales - Nérac étant situé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) - ainsi que d'une connexion Internet en très haut débit grâce à la fibre optique.

